



Les régalia du Royaume d'Araucanie et de Patagonie

Orélie-Antoine de Tounens ne possédait jamais de couronne, il préférait sa grande chevelure qui le rendait suffisamment majestueux aux yeux des Mapuche.

Achille, qui cependant aimait le faste et dont on connaît les poses imposantes, n'est jamais allé au point d'en fabriquer une.

Sous le règne d'Antoine II la question s'est réellement posée et en 1903 une souscription a été lancée afin de lui offrir une couronne en chêne.

Antoine II cependant décédait avant la clôture de cette souscription.



Ce n'est qu'en 1987, à l'occasion de son 60e anniversaire, qu'une couronne a été offerte au Prince Philippe 1^{er} d'Araucanie par des notables du Royaume.

Elle a été fabriquée en acier martelé. Sur le bandeau frontal se trouve une pierre prise dans le Bio-Bio, fleuve de la frontière nord de l'Araucanie. Dans le cercle en haut de la couronne est fixé un fragment du rocher provenant du Jardin de Gethsémani, pieusement recueilli par un franciscain de la custodie de Terre Sainte à Jérusalem.

Cependant, comme une couronne ne peut être portée que par un monarque se trouvant à la tête d'un pays, le Prince Philippe 1^{er} n'a jamais été couronné et n'a jamais porté cette couronne, comme d'ailleurs aucun autre Prince, tous respectant ainsi cette règle universelle. Elle ne fait donc pas parti des Regalia et de ce fait a été mise au musée de Tourtoirac, de même qu'une couronne qui avait été offerte à la Princesse Dominique, première épouse du Prince Philippe 1^{er}.

En revanche, pour justifier la qualité de Prince d'Araucanie et de Patagonie, trois objets mis à leur disposition, forment les regalia du Royaume.

- Il y a d'abord le grand collier de l'Ordre de l'Etoile du Sud, fabriqué en 2007 par un artisan parisien pour le 80^{ème} anniversaire du Prince Philippe 1^{er} et remis au Prince Philippe 1^{er} lors de la fête de la Sainte Rose de Lima. Il a été porté par lui jusqu'à son décès. Depuis ce collier a été, est et sera porté par les Princes d'Araucanie et de Patagonie en signe de leur légitimité.



Il est à noter que Frédéric 1^{er}, après avoir été destitué, avait dans un premier temps refusé de rendre ce collier, l'a finalement fait n'ayant plus la légitimité de le porter.

- En deuxième place il s'agit de la chevalière du Prince Philippe 1^{er}. En récompense de son action énergique pour la continuation de l'œuvre de son parrain, notamment en faveur de la lutte pour le Peuple Mapuche, François d'Arboussier, filleul et héritier civil du Prince Philippe 1^{er}, en accord avec sa sœur Corinne Carr, a remis au Prince Philippe III la chevalière Royale, portée par le Prince Philippe 1^{er} pendant les 62 années de son règne. Cette bague, qui porte le blason royal du Prince Philippe 1^{er}, est ainsi, selon le souhait des héritiers, un des symboles de la légitimité des Princes d'Araucanie et de Patagonie qui en seront les porteurs, de même sorte que le port du Grand Collier de l'Ordre de l'Etoile du Sud l'a été dans le passé, l'est au présent et le sera au futur.
- Le troisième des objets détenus par les Princes d'Araucanie et de Patagonie témoignant ainsi de leur légitimité, est l'original en bronze du buste d'Orélie-Antoine. Ce buste avait été créé par l'artiste anglais Tim Turner en 2015 d'après des photos d'époque retrouvées dans un album du commandant Miot. En 2016, le Prince Antoine IV avait inauguré une copie de ce buste qui se trouve sur un monument en centre-ville de Tourtoirac, en face de la maison dans laquelle Orélie-Antoine de Tounens était décédé.



Ce sont les membres du Conseil du Royaume et du Conseil d'Etat ainsi que les administrateurs de l'ONG Auspice Stella qui veillent à la transmission aux Princes successifs d'Araucanie et de Patagonie de ces trois régalia et en cas improbable de la disparition du Royaume d'Araucanie et de Patagonie de leur restitution à leurs propriétaires ou à leurs héritiers respectifs.



Royaume d'Araucanie et de Patagonie